



SNUipp/FSU

Syndicat National Unitaire
des Instituteurs
Professeurs des Ecoles
et PEGC



☎ 04 75 64 32 02
✉ 04 75 64 43 38
snu07@snuipp.fr
Site: 07.snuipp.fr

U.
F.S.U.

Privas, le 21 novembre 2014

André HAZEBROUCQ
Secrétaire départemental

Monsieur le Recteur d'Académie
7 Place Place Bir-Hakeim
BP 1065
38021 GRENOBLE CEDEX

Réf: AHRA14131

Objet : formation des professeurs des écoles stagiaires concours « exceptionnel »

Monsieur le Recteur,

Lors de l'audience accordée à une délégation de la FSU le 15 octobre 2014, nous vous avons interpellé sur la situation des professeurs des écoles stagiaires lauréats du concours « exceptionnel ». Nous avons dénoncé l'absence de formation au cours de leur année de stage. En effet, ces derniers sont affectés à temps complet dans les classes et ne bénéficient même pas des dispositifs, pourtant largement insuffisants, mis en place entre 2008 et 2013.

Ainsi, au moment où le ministère remet en place une formation initiale pour les professeurs des écoles recrutés par concours « renouvelé », on assiste à une nouvelle dégradation pour ces personnels. Cette situation est scandaleuse et absurde!

Contredisant nos propos, vous nous avez alors informés que vous aviez décidé qu'une formation initiale serait assurée auprès de ces personnels. M. Martin a décliné le dispositif. Nous avons alors compris que cette formation comprenait des stages sur le temps de classe pour un volume d'une centaine d'heures.

De retour dans le département, nous avons alors interpellé l'administration qui nous a répondu par le courrier ci joint. Nous considérons que ce dernier est une véritable provocation au regard de vos propos lors de l'audience et surtout des attentes de ces personnels. Nous considérons que le dispositif présenté procède d'une véritable manipulation! Vous trouverez en pièce jointe le courrier ainsi que les commentaires que nous avons livrés à l'administration départementale lors de la CAPD. Les deux ont fait l'objet d'une parution dans notre presse syndicale.

Afin de lever les nombreuses ambiguïtés, nous vous demandons de bien vouloir nous préciser la réalité du dispositif retenu pour ces personnels. Nous nous permettons d'insister sur l'urgence d'apporter des réponses concrètes et réelles à leurs besoins en formation. Pour toutes ces raisons, nous ne pourrions imaginer ni une absence de clarification, ni la confirmation de la réponse de l'administration ardéchoise. Si tel était le cas, il s'agirait d'un déni de reconnaissance des besoins de ces personnels qui s'apparenterait à du mépris !

Dans l'attente de vous lire, recevez, Monsieur le recteur, nos meilleures salutations.

André HAZEBROUCQ
Secrétaire départemental

Copie: à Madame la DASEN des départements de l'Ardèche
PJ : courrier DSDEN 07 du 10/11/14 – commentaire SNUipp-FSU 07